



RBB / ATP

MAI 1946 Walter Stucki de retour de Washington. Le diplomate suisse tient l'accord qui oblige la Suisse à verser 250 millions de francs en guise de réparation pour ses transactions sur l'or volé par les nazis dans les pays occupés. «Un miracle», tant notre place financière jouait gros...

«LES AMÉRICAINS APPLIQUENT LA LOI SANS ÉTATS D'ÂME»

HISTOIRE. Les attaques américaines contre les banques suisses et le secret bancaire ne datent pas d'hier, explique l'historien Marc Perrenoud. Il faut remonter aux années 1930.

PROPOS RECUEILLIS PAR
PATRICK VALLÉLIAN

Les relations entre la place financière suisse et les USA n'ont jamais été un long

fleuve tranquille. C'est ce que démontre Marc Perrenoud dans *Banquiers et diplomates suisses (1938-1946)*, un passionnant ouvrage – sa thèse de doctorat en fait – qui

s'appuie sur des documents inédits trouvés à Berne, à Zurich dans les archives de la Banque nationale et aux Archives d'histoire contemporaine, ainsi que dans les

archives de la Banque des règlements internationaux à Bâle. Interview de l'ancien conseiller scientifique de la Commission Bergier (1997-2001) qui travaille à la publication des *Documents diplomatiques suisses* (dodis.ch).

Le spécialiste en histoire bancaire que vous êtes n'a pas l'air surpris des démêlés actuels de la place financière suisse avec les autorités judiciaires américaines...

Pas vraiment. Depuis la fin des années 1930, les relations entre les banquiers suisses et Washington sont difficiles, essentiellement à cause des questions de l'évasion fiscale et du secret bancaire.

Les premières passes d'armes remontent d'ailleurs aux années 1930, écrivez-vous dans votre thèse de doctorat.

Et cela ne doit rien au hasard. Depuis la Première Guerre mondiale, nos établissements financiers défendent leurs propres intérêts à l'abri de la neutralité et des conflits. La Suisse a tout pour plaire: stabilité politique, bases solides de son organisation économique, financière, technique et juridique, ferme politique monétaire, respect de la propriété privée, mais aussi son secret bancaire, renforcé par la loi en 1934. Pour faire court, les banques suisses inspirent confiance et, durant l'entre-deux-guerres, l'argent afflue, notamment de France au moment du Front populaire (*coalition de partis de gauche qui gouverne de 1936 à 1938, ndlr*).

Les nazis ont donc raison en 1938 quand ils décrivent la Suisse comme le réservoir financier de l'Europe.

Bien sûr. Et dès le début de la guerre, les belligérants, notamment les Allemands,

comprennent très bien qu'il faut ménager la Suisse. Elle peut offrir de multiples prestations, dont les crédits de clearing, qu'un pays envahi serait incapable d'accorder.

Et les Américains dans l'affaire? Dès les années 1930, les banques suisses placent une grande partie de leurs avoirs et ceux de leurs clients à l'étranger, aux Etats-Unis essentiellement. En quelques années, notre pays y devient le deuxième importateur de capitaux. Or, dès 1938, les autorités américaines se demandent d'où vient cet afflux exponentiel. Et leurs enquêteurs commencent à se frotter au secret bancaire helvétique. Cette pression ne se relâchera pas durant la guerre, les USA redoutant que notre pays ne serve de plateforme pour camoufler les avoirs de leurs ennemis et pour transférer les biens pillés. Ils pratiquent alors une guerre économique qui oblige nos banquiers et nos diplomates à réagir.

Après la guerre, les Alliés, Américains en tête, exigeront aussi des comptes sur l'or volé par les nazis dans les pays occupés... Raison pour laquelle la Suisse conclut l'Accord de Washington le 25 mai 1946 par lequel elle s'engage à verser 250 millions de francs pour solde de tout compte sur ses transactions en or «volé». C'est, en gros, une amende qui permet à la place financière de s'intégrer dans le nouvel ordre mondial sans atteinte au secret bancaire.

Un «miracle diplomatique», estime le professeur William Rappard qui conseille la délégation suisse. Mais il ajoute aussi que «l'avenir dira si les millions d'économies n'auront pas été trop chèrement payés

en bienveillance par la partie adverse, qui se défend difficilement de la sensation d'avoir été roulée». Prophétique non?

Une grande partie des dirigeants des banques suisses de l'époque éprouvent des difficultés à comprendre que les Américains sont beaucoup plus incisifs que les braves fonctionnaires suisses. Les Américains ont derrière eux une tradition d'investigation énergique dans la sphère privée. Et, surtout, ils appliquent la loi sans états d'âme. C'est un choc pour les banquiers suisses qui parlent de socialisme d'Etat...

Pourquoi les Américains lâchent-ils la pression en 1946?

C'est le début de la guerre froide. Ils ménagent désormais la Suisse qui a joué la montre dans ces négociations parce que ses usines et ses banques intactes dans une Europe dévastée leur sont utiles.

Or les Américains reviendront à la charge après la chute du mur de Berlin en 1989...

Très rapidement après la fin de la guerre froide, la bienveillance des Américains à l'égard de la Suisse s'étioule. On retrouve la même intransigeance que durant les années 1940. Ce sera l'affaire des fonds en déshérence.

Une intransigeance qui ne doit rien à celle des milieux bancaires suisses prêts à tout pour défendre le secret bancaire. Vous révélez notamment que, en 1937, les Associations des

PROFIL



MARC PERRENOUD
Né en 1956, marié et père de deux enfants, Marc Perrenoud est un des rares spécialistes suisses de l'histoire de la place financière helvétique. Ce docteur ès lettres de l'Université de Genève était un proche de Jean-François Bergier (1931-2009).

banquiers suisses, des banquiers genevois ainsi que le Crédit Suisse, notamment, ont versé un million de francs à des élus français pour qu'ils acceptent un accord de double imposition favorable à notre pays...

Tout est permis pour défendre le secret bancaire. Même la corruption ou le mensonge. Les banquiers vont jusqu'à occulter la réalité de l'afflux financier dans leurs coffres en livrant de fausses statistiques à la Confédération.

Rétrospectivement, la Confédération est-elle trop faible pour contrôler ses banques?

Les autorités politiques, animées par des convictions libérales et conservatrices, n'acceptent qu'avec réticence les interventions étatiques dans les affaires des banques. Et au final, ce sont souvent les pressions internationales qui provoquent les décisions du Conseil fédéral.

Comme dans le cas des fonds en déshérence. Sans la pression internationale, la Suisse n'aurait probablement pas réglé cette question alors qu'elle s'y était engagée en 1946 avant que l'Association suisse des banquiers n'y mette son veto.

Les banquiers ont pensé que la question des avoirs en déshérence était comme un cheval de Troie devant la muraille du secret bancaire. Cette incompréhension de l'ampleur des crimes commis par le III^e Reich résulte de ce que j'appelle une helvétisation de la place financière suisse. Vivant dans un

réduit national culturel, de nombreux banquiers ne saisissent pas la gravité des drames humains et sous-estiment une série de problèmes engendrés par les crimes nazis qui ont provoqué une rupture de la normalité.

Mais cela ne les empêche pas d'utiliser le nazisme et surtout le génocide juif pour justifier l'existence du secret bancaire...

Dès 1958, les banquiers suisses commencent à raconter aux Américains qu'ils ont créé le secret bancaire pour protéger les avoirs des Juifs persécutés par les nazis. C'est une légende qu'on fait passer dès les années 1960 pour la «vérité». Et cette mémoire historique instrumentalisée est devenue avec le temps un mythe, un tabou même, qui empêche l'élaboration de statistiques précises sur les activités de la place financière et qui entrave la connaissance par les autorités de la situation réelle des banques. Voilà aussi ce qui a favorisé de nombreuses légendes sur l'histoire des banques suisses.

Comme si la défense des banques est une composante de l'ADN helvétique...

Effectivement. Durant mes recherches, je me suis rendu compte que les diplomates, les hauts fonctionnaires, les hommes politiques, les journalistes et les universitaires ont tous contribué de près ou de loin à la défense des banques. Avec le temps, elles deviennent un élément consensuel de l'identité nationale de la Confédération. ◦



«Banquiers et diplomates suisses (1938-1946)». Editions Antipodes, 2011, 540 pages.

Version intégrale de l'interview sur www.hebdo.ch